



Hénin-Beaumont

Mairie d'Hénin-Beaumont

1 Place Jean Jaurès

BP 90109 - 62252 Hénin-Beaumont Cedex

Service Manifestation

Affaire suivie par :

Bruno CLAVET

Tél. : 03.21.74.87.27

bruno.clavet@mairie-heninbeaumont.fr

À Hénin-Beaumont, le

Objet : Mise en concurrence de l'occupation du domaine public

Madame, Monsieur,

La Commune d'Hénin-Beaumont met à disposition à titre gratuit son domaine public pour y accueillir des activités de restauration à l'occasion du gala MISS HENINOIS. Celui-ci se déroulera au sein même de l'Espace François Mitterrand qui accueillera 710 personnes le samedi 6 avril 2024 de 19 h à 00 h.

A cette occasion, la commune d'Hénin Beaumont souhaite mettre à l'honneur les commerçants locaux en leur proposant de tenir un stand à l'intérieur de la salle Wilquin. Pour ce faire, les commerces de bouche / restauration recherchés sont les suivants :

- **1 commerçant pouvant proposer à la vente des plateaux de charcuterie**
- **1 commerçant pouvant proposer à la vente des desserts sucrés**
- **1 commerçant pouvant proposer à la vente de la bière**
- **1 commerçant pouvant proposer à la vente de la restauration rapide salée type croque-monsieurs, sandwiches ...**

A noter que chaque commerçant doit être capable d'assurer le stockage et la réfrigération sur place de ses produits. De plus, la vente de boissons alcoolisées (exceptée la bière) et non alcoolisées sera assurée par la ville d'Hénin-Beaumont seulement.

En considération de l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques qui oblige, à partir du 1^{er} juillet 2017, à mettre en concurrence toutes les autorisations d'occupation du domaine public et dans un souci de qualité, d'hygiène, de respect des riverains, la Commune d'Hénin-Beaumont a mis en place un dossier de candidature pour ces emplacements. L'organisateur s'engage à évaluer les participants selon les critères suivants :

- **50 % sur la qualité des produits proposés**
- **30 % sur l'attrait visuel**
- **20 % pour la capacité à proposer les produits à un prix attractif**



Votre candidature sera étudiée à partir de :

1. l'argumentaire développé dans ce dossier de candidature,
2. des compléments d'information fournis dans votre lettre d'accompagnement,
3. de photographies significatives illustrant les outils de vente de vos participants.

La commission de sélection des candidatures se réserve la possibilité de refuser les activités non assurées et non réglementées. Dès que les candidatures auront été examinées en commission, elles feront l'objet, soit d'une autorisation, soit d'un courrier de refus le cas échéant.

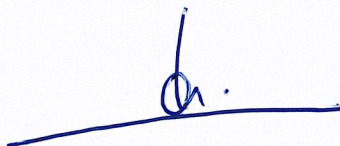
Le dossier complet est à retourner avant le vendredi 15 mars 2024 à 12 h , délai de rigueur, à l'attention de :

Monsieur le Maire d'Hénin-Beaumont
Mise en concurrence du domaine public
1 place Jean Jaurès
62110 HENIN BEAUMONT

ou par mail à : bruno.clavet@mairie-heninbeaumont.fr

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Steeve BRIOIS



Maire d'Hénin-Beaumont
Conseiller Départemental du Pas-de-Calais

